



CONDITIONS DE VOLONTARIAT

Etre volontaire à l'EFCC :

À l'heure actuelle, nous fonctionnons avec en moyenne 6 à 8 volontaires qui s'occupent des enfants au quotidien (accompagnement du village à l'école, préparation des repas, organisation d'activités manuelles et sportives) mais l'essentiel de leur mission consiste à mettre leurs compétences et expérience au profit du développement de l'ONG dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- Communication et marketing (réseaux sociaux, Wordpress, graphic design, gestion des communications avec les parrains, etc.) ;
- Recherche de financements et de partenariats ;
- Gestion et comptabilité ;
- Audiovisuel (photographie et réalisation de vidéos).

Les étapes de votre candidature :

- Fournir un CV et une lettre de motivation ;
- Questionnaire ci-joint à nous retourner complété ;
- Si votre candidature retient notre attention, nous organiserons un premier entretien via Skype avec l'un des fondateurs, suivi d'un second Skype avec la coordinatrice des volontaires sur place. La réponse est donnée dans les jours qui suivent.

Nos conditions :

- La priorité est donnée aux engagements de deux mois ou plus ;
- Bon niveau en anglais ;
- Extrait de casier judiciaire vierge ;
- **Les volontaires versent une cotisation de 450€ par mois* à l'EFCC**, déductible des impôts au titre du don aux oeuvres (à 75% ou 66% selon les montants), au même titre que le billet d'avion. Une partie de cette somme permet de couvrir les frais administratifs, la prise en

charge à l'aéroport, le logement (loyer, Internet, eau, électricité, etc.) et deux repas par jour au centre. L'autre est affectée directement au fonctionnement quotidien de l'ONG et à la prise en charge des enfants. En effet, jeune ONG, notre budget se décompose aujourd'hui de la manière suivante: 45% de parrainages d'enfants; 25% de donations ; et 30% de participation des volontaires. Vous travaillez donc pour l'ONG et participez en même temps à son financement. Vous permettez ainsi à l'EFCC de fonctionner et de continuer à grandir et à se développer. Dans un souci de transparence, les comptes et bilans sont disponibles sur simple demande. À noter que seul le personnel khmer est payé : les occidentaux (volontaires, fondateurs, intervenants) ne touchent aucun salaire ni aucune indemnité.

- Beaucoup de motivation !